



**COMMUNIQUE DE L'AMBASSADE RELATIF A LA MISSION TECHNIQUE DE
DELIVRANCE DE PASSEPORTS BIOMETRIQUES**

L'Ambassade Haute Représentation de la République Centrafricaine auprès de la République Française, a l'honneur de porter à la connaissance des compatriotes de la diaspora Zone Europe qu'une mission Technique de délivrance de passeports biométriques séjournera à Paris du **19 Septembre au 03 Octobre 2015**.

Pour la constitution du dossier de demande des passeports, les documents administratifs suivants sont demandés :

- L'original de l'Acte de naissance + une copie légalisée
- L'original du Certificat de Nationalité + une copie légalisée
- Quatre (4) photos d'identité format 4 X 4 en couleur, sur fond blanc (pas de photomaton)
- Déclaration ou Attestation de perte de passeport (pour ceux qui ont perdu leur ancien passeport rouge ou biométrique)
- Attestation de demande de passeport (pour les nouvelles demandes).

LES FRAIS A DEBOURSER :

- Frais de quittance : **120 Euro**
- Frais de légalisation des copies d'Acte de Naissance et du Certificat de Nationalité : **50 Euro.**

L'Ambassade Haute Représentation de la République Centrafricaine auprès de la République Française compte sur la compréhension habituelle des compatriotes de la diaspora Zone Europe.

Fait à Paris, le 11 Septembre 2015



Michel GBEZERA- BRIA
Ambassadeur, Consul Général